



Réunion ordinaire du conseil

Le lundi 25 février 2019

19h00

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENT :

Conseil

Paula Assaly, mairesse

Les conseillers: Lawrence Bogue, Raymond Campbell, André Chamailard, Robert Lefebvre et Antonios Tsourounakis

Absence motivée

Yves Paquette, conseiller

Personnes-ressources

Daniel Gatien, directeur général

Christine Groulx, greffière

Philippe Timbers, trésorier

Nicole Trudeau, directrice des loisirs et tourisme

Dominique Dussault, directrice des ressources humaines

Manon Belle-Isle, urbaniste

Jean-Claude Miner, chef du service du bâtiment

Gérald Dicaire, surintendant des bâtiments municipaux

Martin Perron, surintendant des services environnementaux

1. Réflexion et ouverture de la réunion ordinaire

Le conseiller Antonios Tsourounakis récite la réflexion d'ouverture et la mairesse la reconnaissance du territoire.

La mairesse ouvre la réunion à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

R-40-19

Proposé par Robert Lefebvre

avec l'appui d'André Chamaillard

Qu'il soit résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

3. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucune.

4. Adoption des procès-verbaux

**4.1 Réunion ordinaire,
le 21 janvier 2019
R-41-19**

Proposé par Raymond Campbell
avec l'appui de Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adoptée.

5. Rapports du maire et des conseillers

Des rapports verbaux sont présentés.

6. Présentations

Aucune

7. Délégations

Aucune.

8. Période de questions

Aucune.

9. Sujets pour action

**9.1 Achat d'un logiciel, réf. : Service de la construction
R-42-19**

Proposé par Robert Lefebvre
avec l'appui d'André Chamaillard

Qu'il soit résolu de déroger de la politique d'achats et de procéder à l'achat d'un nouveau logiciel spécialisé pour le service de construction, tel que recommandé au document 2019-REC-11.

Adoptée.

**9.2 Code de déontologie pour le conseil municipal et les conseils locaux
R-43-19**

Proposé par Robert Lefebvre
avec l'appui d'Antonios Tsourounakis

Attendu que l'article 223.2 (1) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* (la Loi) exige que les municipalités adoptent par le 1^{er} mars 2019, des codes de déontologie à l'intention des membres du conseil et des conseils locaux, et;

Attendu que l'article 223.3 (1) de la Loi exige la nomination d'un commissaire à l'intégrité qui sera chargé entre autre de l'application du code de déontologie, des modalités, des règles et des politiques de la municipalité, des articles 5, 5.1 et 5.2 de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux* et finalement, de donner des avis aux membres du conseil municipal et des conseils locaux, et;

Attendu que les comtés unis de Prescott et Russell ont fait un processus rigoureux de recrutement en 2018 d'un commissaire à l'intégrité et que la personne retenue sera confirmée par règlement à sa réunion du 20 février prochain, et;

Attendu que l'article 270 (1) 2.1 de la Loi exige aussi l'adoption d'une politique qui concerne les liens qui existent entre les membres du conseil et les fonctionnaires et employés de la municipalité.

Qu'il soit résolu d'adopter un règlement établissant un code de déontologie pour les membres du conseil municipal et des conseils locaux qui inclut aussi le mandat du commissaire à l'intégrité et les liens entre les membres du conseil et les fonctionnaires et employés, et;

Qu'il soit également résolu de permettre à l'Administration de négocier une entente avec la personne qui sera recrutée par les comtés unis de Prescott et Russell à titre de commissaire à l'intégrité et de soumettre une recommandation à une prochaine réunion, tel que recommandé au document 2019-REC-13.

Adoptée.

**9.3 Octroi du contrat pour le remplacement du débitmètre à l'usine de
traitement de l'eau
R-44-19**

Proposé par Raymond Campbell
avec l'appui d'André Chamaillard

Attendu que la Ville doit remplacer le débitmètre servant à comptabiliser la quantité d'eau traitée de l'usine de traitement de l'eau, et;

Attendu que l'Administration a procédé à une demande d'appel d'offres selon l'article 8.4 « Processus de soumission (100 000 \$ et plus) » de la Politique d'approvisionnement de biens et/ou services, et;

Attendu que les quatre soumissions reçues ont été étudiées par la firme de consultant J.L. Richards retenue par la Ville et qu'elle recommande l'octroi du contrat à la compagnie Rose Mechanical / 2311812 Ont. Inc., et;

Attendu que certaines irrégularités mineures ont été décelées à l'intérieur de la soumission de Rose Mechanical / 2311812 Ont. Inc., et;

Attendu que les dispositions de la section 2.8 (g) de l'appel d'offres nous permettent d'accepter toutes irrégularités mineures. La soumission est donc conforme et rencontre les modalités de la politique.

Qu'il soit résolu d'octroyer le contrat de remplacement du débitmètre et des modifications à la tuyauterie de l'usine de traitement de l'eau, contrat no. E08-52-1801, au plus bas soumissionnaire, soit Rose Mechanical / 2311812 Ont. Inc., au coût de 185 452.24\$ plus taxes et qu'un règlement soit adopté à cet effet sous réserve que l'entrepreneur sélectionné fournisse les documents requis tels que présentés dans l'appel d'offres. De plus, qu'une contingence d'un montant de 25 000\$ y soit ajoutée, tel que recommandé au document 2019-REC-14.

Adoptée.

9.4 Nomination au poste de coordonnateur des activités récréatives, communautaires et culturelles R-45-19

Proposé par André Chamaillard
avec l'appui de Robert Lefebvre

Attendu que Madame Zoé Fortin a occupé le poste de coordonnatrice des activités récréatives, communautaires et culturelles depuis le 5 février 2018 pour un remplacement de congé de maternité, et;

Attendu que Madame Fortin rencontre les exigences du poste, et;

Attendu que l'évaluation de la performance de Madame Fortin fait par la directrice des loisirs et du tourisme témoigne d'une bonne maîtrise du poste.

Qu'il soit résolu de nommer Madame Zoé Fortin au poste de coordonnatrice

des activités récréatives, communautaires et culturelles en permanence à compter du 1 mars 2019, tel que recommandé au document 2019-REC-12.

Adoptée.

**9.5 Gestion du guichet touristique
R-46-19**

Proposé par André Chamaillard
avec l'appui de Lawrence Bogue

Attendu que l'achalandage au parc de la confédération et Le Chenail ne cesse d'augmenter, et;

Attendu que la planification et suivi fait par l'Administration de la Ville pour assurer le bon fonctionnement des activités au parc de la Confédération et Le Chenail ont augmenté en conséquence, et;

Attendu que le centre culturel Le Chenail est intéressé à faire la gestion du guichet touristique, la vente de vignettes de descente de bateaux et la location d'embarcations nautiques de la boutique O'Shack sur une base annuelle, et;

Attendu que la ville de Hawkesbury continuera de fixer et percevoir les frais facturés aux utilisateurs, et;

Attendu que le centre culturel Le Chenail a accepté l'offre de 25 000\$ par année pour offrir les services en question.

Qu'il soit résolu d'autoriser la signature d'un contrat de service d'une durée d'un an renouvelable, pour permettre au centre culturel Le Chenail de faire la gestion du guichet touristique, la vente des vignettes de descente de bateaux et la location d'embarcations nautiques de la boutique O'Shack, et;

Qu'il soit également résolu d'autoriser la directrice des loisirs et du tourisme de conclure et signer le contrat de service avec le centre culturel Le Chenail, tel que recommandé au document 2019-REC-15.

Adoptée.

10. Règlements

10.1 N° 13-2019 pour l'adoption d'un code de déontologie pour le conseil municipal et les conseils locaux.

1^{re} lecture - adopté

2^e lecture - adopté

3^e lecture - adopté

Adopté.

10.2 N° 14-2019 pour autoriser la signature d'un contrat pour le remplacement du débitmètre à l'usine de traitement de l'eau.

1^{re} lecture - adopté

2^e lecture - adopté

3^e lecture - adopté

Adopté.

10.3 N° 15-2019 pour octroyer une servitude à Cogeco Connexion Inc.

1^{re} lecture - adopté

2^e lecture - adopté

3^e lecture - adopté

Adopté.

11. Avis de motion

Aucun.

12. Rapports des services et demandes d'appui

12.1 Liste des chèques et paiements électroniques émis entre le 1^{er} et le 31 janvier 2019

R-47-19

Proposé par André Chamaillard
avec l'appui de Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu de recevoir la liste des chèques et paiements électroniques émis entre le 1^{er} et le 31 janvier 2019 au montant de 1 707 634,68\$.

Adoptée.

12.2 Rapports mensuels (janvier 2019)

R-48-19

Proposé par Robert Lefebvre
avec l'appui d'Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu de recevoir les rapports mensuels des départements suivants :

- Greffe et réglementation

- Finances
- Ressources humaines
- Projets capitaux
- Travaux publics
- Urbanisme
- Bâtiments
- Construction
- Service de l'environnement
- Loisirs et tourisme

Adoptée.

12.3 Calendriers des réunions du conseil pour le mois de mars 2019

Pour recevoir.

13. Période de questions du conseil municipal

Aucune.

Le Conseil ajourne temporairement à 20h00 et la réunion reprend à 20h10.

Tous les directeurs quittent à l'exception de Daniel Gatien et Christine Groulx.

14. Réunion à huis clos

R-49-19

Proposé par Lawrence Bogue
avec l'appui d'Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu de tenir une réunion à huis clos à 20h10 pour discuter de l'article 14.1 selon l'article 11 (1) (j) du règlement de procédures considérant l'information confidentielle fournie à la Ville qui, si divulguée, pourrait compromettre la position concurrentielle ou interférer avec la négociation contractuelle.

Adoptée.

Réouverture de la réunion ordinaire

R-50-19

Proposé par André Chamillard
avec l'appui de Robert Lefebvre

Qu'il soit résolu de rouvrir la réunion ordinaire à 21h15.

Adoptée.

14.1 Développement proposé pour le terrain du Christ-Roi

Pour discussion.

14.2 Adoption du procès-verbal de la réunion à huis clos du 17 décembre 2018

14.3 Adoption des procès-verbaux des réunions à huis clos du 11 février 2019 à 18 et 19 heures

Les procès-verbaux sont entérinés.

15. Règlement de confirmation

15.1 N° 16-2019 pour confirmer les délibérations du conseil

1^{re} lecture – adopté

2^e lecture – adopté

3^e lecture – adopté

Adopté.

16. Ajournement

R-51-19

Proposé par Raymond Campbell
avec l'appui d'André Chamaillard

Qu'il soit résolu d'ajourner la réunion à 21h15.

Adoptée.

ADOPTÉ CE 25^e JOUR DU MOIS DE MARS 2019.

Paula Assaly, mairesse

Christine Groulx, greffière